



## Saisies et modifications d'horaires de rencontres

Saison 2024/2025

**Thématique :** Sportive

**Destinataires :** Clubs engagés en championnats régionaux

**Copies pour information :** /

**Date de diffusion :** 03/09/2024

**Échéance de réponse :** /

**Pièces jointes :** /

Catégories	Horaires officiels
<b>PNM</b>	Samedi à 20h30
<b>PNF</b>	Dimanche à 15h30
<b>RM2, RM3 et RF2</b>	au choix du club recevant : - Samedi à 20h30 - Dimanche à 10h30, 13h15 ou 15h30
<b>RMU21</b>	au choix du club recevant : - Dimanche à 10h30, 13h15 ou 15h30
<b>RFU18 et RMU18</b>	Dimanche à 15h30 (ou 13h15 si couplé avec une rencontre de championnat national ou régional)
<b>RFU15 et RMU15</b>	Samedi à 16h00 (ou 17h00 si couplé avec une rencontre de championnat régional)
<b>RFU13 et RMU13</b>	Samedi à 16h00 (ou 15h00 si couplé avec une rencontre de championnat régional)

Tous les horaires de rencontres **doivent être saisis par les clubs recevants** au moins 4 semaines avant la date de la rencontre.

### Saisies validées directement par la Commission Sportive :

- Horaires officiels pour la catégorie

**ET**

- Au moins 4 semaines avant la rencontre

**OU**

- **Non réponse à une demande de dérogation par le club adverse.**

### Saisies étudiées par la Commission Sportive, après accord du club adverse :

- Horaires en dehors des horaires officiels (ex : 21h ou 17h pour des seniors)

**ET / OU**

- Moins de 4 semaines avant la rencontre (même si horaire officiel)

**OU**

- Toute dérogation en Prénationale

} Préciser  
Un motif

### Non-respect des délais :

Le non-respect des délais pourra amener :

- La Commission Sportive Régionale à fixer la rencontre à un horaire officiel pour la catégorie ;
- La Commission Régionale des Officiels à ne pas pouvoir assurer une couverture d'arbitres.